



AQDR

Ahuntsic–Saint-Laurent

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

LA PAROLE DES AÎNÉS



Vers une société pour tous les âges...

1650, rue Viel, Montréal, Québec, H3M 1G5, tél. : (514) 332-8222, aqdr.astl@gmail.com

Édition de juin 2020



MOT DU PRÉSIDENT

Chers amis,

Après trois mois de confinement, l'AQDR Ahuntsic-Saint-Laurent entreprend de renaître et de réaliser de multiples projets. A notre réunion du 17 juin, nous avons décidé de nous offrir un secrétariat stable, avec le soutien d'une coordonnatrice et d'une secrétaire-comptable qui ont fait leurs preuves et nous permettent une continuité de gestion. Grâce au SACAIS, nous pouvons dire adieu aux emplois de six mois non renouvelables, qui fragilisaient notre qualité de gestion. Nous désirons vous voir et vous entendre maintenant, dans nos multiples lieux de rencontre et de concertation.

Ces derniers ont été mis en quarantaine en mars dernier, mais ils vont faire revoir leur visage sous peu.

L'un de nos projets consiste à, en collaboration avec divers organismes, accompagner les aînés pour leurs démarches quotidiennes: rendez-vous médicaux, épicerie et autres courses essentielles.

Nous voulons aussi que la mairesse Valérie Plante réalise sa promesse de gratuité du transport en commun pour les aînés de Montréal. Nous poursuivrons ensuite notre demande de régime universel pour les médicaments d'ordonnance. Les pauvres ont aussi le droit de se soigner complètement. Il faut que nos gouvernements s'entendent là-dessus, tout en respectant les compétences du Québec en Santé.

Monsieur Trudeau a promis de hausser les pensions de vieillesse de dix pour cent. Nous insisterons pour qu'il passe de la parole aux actes. Rien ne peut se faire sans votre participation et votre engagement concret.

Impliquez-vous avec nous pour faire en sorte que votre retraite soit une période de réalisation personnelle et d'épanouissement.

Venez à votre assemblée générale annuelle le jeudi 13 août, à 14 heures, à l'Église Notre-Dame-des-Anges, 12 325, Rue de Serres, croisement Miséricorde, Montréal, H4J 2H1.
Nous vous attendrons à bras ouverts avec de beaux projets et un bon goûter.

François Marquis

Montréal, juin 2020

CRÉER LE POSTE DE PROTECTEUR DES ÂNÉS



Depuis plusieurs années, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) demande la création d'un poste de Protecteur des aînés visant à renforcer la protection des personnes âgées. En 2010, le Parlement des sages organisé par l'AQDR et l'Assemblée nationale, a approuvé un projet de loi en ce sens, au nom de ses membres. Postérieurement, le député de Rimouski Harold LeBel, a présenté un vrai projet à l'Assemblée nationale, qui n'est pas encore adopté.

Ce besoin se fait encore plus pressant à l'heure actuelle, en pleine crise de pandémie de coronavirus, où les aînés sont les principales victimes, notamment ceux qui vivent dans les Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et aussi dans les résidences privées pour aînés.

Dans ce contexte alarmant, il faut poser ce geste immédiatement, soit de créer un Protecteur des aînés indépendant. Ce dernier devrait veiller à la qualité de vie des aînés et pouvoir agir dans plusieurs domaines, tels que la santé, les droits des locataires aînés, le transport adapté, etc.

Parmi ses pouvoirs, le Protecteur des aînés pourrait recevoir et entendre les plaintes et les dénonciations, les traiter, mener des enquêtes, représenter les aînés devant les tribunaux, inspecter les résidences et les CHSLD, soutenir et accompagner les gens dans le besoin. Il devrait également prévenir et sanctionner la maltraitance des aînés.

Certaines organisations de personnes âgées estiment que le Protecteur des aînés devrait relever de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. D'ailleurs, quelques articles de la Charte des droits de la personne du Québec parlent déjà des personnes âgées, notamment les articles 10 et 48. Le Protecteur du citoyen constitue une autre instance qui peut être appelée à enquêter sur des cas de maltraitance. Cependant, face à la gravité du problème, ces instances se sont avérées relativement inefficaces. Nous ne pouvons pas accepter que des situations d'horreur continuent à survenir, comme c'est le cas actuellement dans les résidences publiques et privées pour aînés.

D'autre part, l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS) vient de proposer un projet de création de la Direction de la Protection des Aînés visant à unifier les services offerts aux personnes âgées, tels que logement, santé, soins à domicile, etc. Cette nouvelle structure permettrait à tous les retraités, autonomes et moins autonomes, de faire valoir leurs droits de façon sécuritaire et diligente.

Dans tous les cas, nous avons besoin d'une instance efficace, ayant des pouvoirs accrus et pouvant agir rapidement. Dans mon opinion, il est urgent d'avoir un Protecteur des aînés consacré exclusivement à la promotion et au respect des droits des personnes âgées.

Oswaldo Nuñez
Vice-président AQDR Ahuntsic - St-Laurent

Montréal, juin 2020

Vers une société pour tous les âges...



'IL Y A ENCORE DES AÎNÉS EN FORME ET CAPABLES DE CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE VIE DE LA SOCIÉTÉ'

La pandémie du Coronavirus a été une situation très difficile pour la majorité des Québécois et aussi pour les personnes vivant dans plusieurs pays. Mais, cette pandémie a été particulièrement éprouvante pour les personnes âgées. Au Québec, un certain nombre de personnes âgées, surtout celles vivant dans des CHLSD, en sont décédées.

Mais, pour les personnes âgées non atteintes par le Corona Virus, ce fut aussi une période difficile psychologiquement : restrictions quant à voir les petits-enfants; toujours se faire rappeler que nous avons plus de 60 ans ou de 70 ans... Les progrès accomplis par rapport à l'âgisme semblent avoir disparu. Par ailleurs, cette crise a aussi permis à l'ensemble de la société de réaliser la contribution des personnes âgées à la qualité de vie de l'ensemble de la population : gardiennage des petits-enfants, bénévolat.

Il existe une image des personnes à la retraite qui se prélassent sur une plage sablonneuse, au soleil, alors que plusieurs membres de la société doivent concilier travail, souvent à des salaires minima, et famille. D'une part, les personnes âgées qui se prélassent sur des plages méritent de le faire, car ces personnes ont souvent contribué très activement à l'amélioration de la qualité de vie qui prévaut au Québec; par ailleurs, le manque de bénévoles dans le cadre de la crise actuelle a illustré le rôle joué par des personnes âgées dans toutes sortes de types de bénévolat.

Dans ce contexte, je vous incite, vous les membres de l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent, à vous impliquer plus activement comme bénévole dans le cadre de notre association, chacun selon ses intérêts. Vous pouvez venir à l'Assemblée Générale Annuelle et avoir un portrait des activités passées et à venir et suggérer diverses activités intéressantes pour les personnes retraitées et préretraitées.

Hélène Robillard-Frayne
Membre du CA de l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent
Membre du CA de l'AQDR nationale

Montréal, juin 2020

MADAME HELENE ROBILLARD-FRAYNE RÉCOIT LA MÉDAILLE D'ARGENT DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC



Notre amie et collègue Hélène Robillard-Frayne a reçu en avril dernier la prestigieuse Médaille d'argent du Lieutenant-gouverneur du Québec pour son engagement bénévole exceptionnel auprès des aînés. Le conseil d'administration de l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent a adopté une motion unanime pour lui exprimer nos félicitations chaleureuses à cet égard.



J'ai rencontré madame Robillard-Frayne pour la première fois en 2010, quand j'étais président de l'AQDR Ahuntsic - St-Laurent. En constatant son engagement social très développé et ses grandes qualités humaines et professionnelles, je me suis empressé à l'inviter à militer dans notre association, à faire partie de notre conseil d'administration et à être déléguée au Parlement des Sages où elle fut nommée ministre. Nous étions très heureux d'avoir trouvé une personne de son expérience, compétence et calibre.

En effet, son curriculum est impressionnant. Depuis sa jeunesse elle s'implique dans plusieurs causes. Elle devient co-fondatrice et présidente du premier Parlement étudiant mixte dans son collège secondaire à Québec. À l'Université Laval, elle participe activement aux travaux de l'Association internationale des Étudiants en Science économique et commerciale. Elle obtient un baccalauréat en Science politique dans cette Université ainsi qu'une maîtrise dans le même domaine à l'Université de Montréal.

Au cours de ses 29 années à l'emploi de Radio-Canada (1973-2002),

madame Robillard-Frayne façon bénévole, à des personnes les plus vulnérables retraite, elle poursuit et notamment à titre de retraités de Radio-Canada au francophone de l'Association Radio-Canada /CBC au



s'implique à fond, toujours de campagnes visant à aider les de notre société. Une fois à la intensifie son engagement social, secrétaire de l'Association des Québec, puis vice-présidente des retraités de Canada.

Avant sa retraite, elle a occupé le poste de conseillère au ministère des Relations internationales du Québec.

Avec son énorme capacité de travail et en tant que membre du conseil d'administration de l'AQDR Ahuntsic - St-Laurent et de l'AQDR nationale, elle s'implique dans plusieurs campagnes lancées par l'AQDR, telles que la campagne initiée par notre section, demandant la gratuité du transport en commun pour les aînés de 65 ans et plus, à Montréal. En tant que responsable du dossier Transport, madame Robillard-Frayne a fait preuve de ses grandes qualités d'organisatrice, de communicatrice et de rédactrice de plusieurs articles en cette matière. Aussi, sa participation au Comité des personnes aînées immigrantes, dont j'étais le responsable, a été remarquable et très appréciée par les associations ethnoculturelles. D'ailleurs, elle a donné des cours de français à des épouses d'étudiants étrangers faisant des maîtrises et des doctorats à l'Université McGill; par la

suite, elle a animé des groupes d'études sur le français à des participants à l'université du 3^e âge de l'Université McGill (McGill Community for Lifelong Learning). De par son sens de responsabilités, sa rigueur au travail, sa générosité, son ouverture à la diversité et au monde, madame Robillard-Frayne fait une contribution majeure à l'AQDR nationale et à sa section Ahuntsic - St-Laurent. Elle a toujours fait preuve de sa grande capacité à travailler en équipe et à écouter les opinions des autres personnes. C'est une personne très diplomate et modérée, qui cherche toujours le consensus. Voilà quelques raisons pour lesquelles, selon moi, le Lieutenant-gouverneur a décerné à madame Hélène Robillard-Frayne ce Prix prestigieux qu'elle méritait depuis longtemps.

Osvaldo Nuñez
Vice-président de l'AQDR Ahuntsic - St-Laurent
Ex-député fédéral

Montréal, juin 2020

**Bonne Fête Nationale
du Québec!**

Bonne Saint-Jean-Baptiste!

L'honorable
MÉLANIE JOLY
Députée
Ahuntsic-Cartierville

514-383-3709 | melanie.joly@parl.gc.ca | /MelanieJoly | @melaniejoly | melaniejoly

Vers une société pour tous les âges...

LA SAGA DE LA VIEILLE DAME



Elle était en perte d'autonomie, âgée de 86 ans et connaissait aussi une perte cognitive importante qui mettait en danger sa sécurité. Sa fille demandait l'aide du CLSC. Elle était encore sur le marché du travail et avait besoin de travailler pour survivre financièrement. N'ayant pas reçu l'assistance demandée, elle s'est mise à travailler en laissant sa mère toute seule...cette situation ne pouvait pas durer longtemps, elle était devenue trop dangereuse :

les feux de la cuisinière allumés, le dessert préparé avec le liquide lave-vaisselle, etc. Alors sa fille a dû arrêter de travailler pour prendre soin de sa mère comme aidante naturelle à temps plein.

L'état de santé de la Vieille Dame allait en s'aggravant...Elle fréquentait l'urgence plusieurs fois par année, revenant à la maison bien pour quelque temps et par la suite, son état s'aggravait de plus en plus. Toujours pas de réponse du CLSC, sauf la formule du style : nous allons vous appeler Madame...n'appellez pas, nous vous rappellerons...appel qui n'arrivait jamais. Malgré les visites fréquentes de la proche aidante au CLSC de Saint-Sauveur, pour demander de l'aide, aucune réponse au mieux dit, la réponse clichée : on va vous rappeler. Fatiguée de se faire dire la même réponse, elle a rédigé une plainte écrite adressée au CLSC et au CIUSS de la région, sans recevoir aucune réponse.

Après une attente de presque deux ans, sa fille a décidé de déménager à Montréal-Nord, parce qu'elle avait entendu dire que dans ce quartier, il y avait plus de services. Après une attente de quelques mois elle a fini par recevoir les services du CLSC de Montréal-Nord pour quelques heures, deux fois par semaine. Ces heures ont été augmentées après l'aggravation de la santé de la Vieille Dame. Il va sans dire que sa fille a dû se retirer du marché du travail, et accepter de vivre dans une situation économique très difficile, car les heures d'aide que le CLSC donne ne permettent pas d'avoir un emploi à plein temps, exigeant et bien rémunéré.

Telle est la situation fréquente des proches aidants qui vont sacrifier leur vie personnelle et leur avenir professionnel pour prendre soin d'une personne âgée malade.

C'est beau de dire que c'est préférable que les gens restent à la maison, surtout le gouvernement, car il économise beaucoup d'argent, mais souvent ça se fait au détriment de la santé psychologique et du parcours professionnel de la personne aidante.

Et la santé de la Vieille Dame s'aggrave encore ...elle se rend à l'urgence, elle reste à l'hôpital quelques jours pour ensuite retourner complètement invalide à la maison et à l'hôpital on voulait lui faire payer l'ambulance pour retourner à la maison ...même si ce service doit être fourni gratuitement quand la personne n'a aucune mobilité et qu'elle est incapable de se rendre jusqu'à la voiture ...encore une fois, il a fallu se battre pour faire respecter ses droits. Il faut toujours se battre pour garder ses droits, rien n'est acquis. Mais les personnes âgées malades n'auront pas souvent l'énergie de lutter pour leurs droits.

Elles sont vraiment très vulnérables.

Il revient à nous, à tous ceux qui ne sommes pas encore rendus là, de lutter pour le droit de recevoir les soins médicaux que notre état requiert, et ce dans un établissement public.

L'État se désengage de ses responsabilités en renvoyant la patiente à la maison dès qu'elle est stabilisée, sans considérer sa situation sociale. L'État se désengage souvent sur les dos des proches aidants. Cette situation doit changer, le gouvernement doit mettre sur pied des maisons de soins ou de petits hôpitaux pour les malades en fin de vie. La privatisation de l'hébergement des aînés donne de mauvais résultats, car les objectifs lucratifs du secteur privé sont incompatibles avec les droits à la santé et aux soins médicaux de qualité, dont les aînés ont besoin, encore plus en fin de vie. Nous avons vu les catastrophes survenues dans les CHSLD lors de la pandémie de la Covid-19.

Le temps est venu de faire des changements profonds dans le système des soins médicaux en général et dans le régime d'hébergement des aînés malades. L'AQDR Ahuntsic-Saint-Laurent se donne comme tâche de lutter pour les droits aux soins de santé des personnes malades et des soins en toute dignité, notamment pour les aînés.

Ah! et pour revenir à l'histoire de la Vieille Dame,...elle n'attend plus!
Ma sœur est décédée en février 2020.

Zaida Nuñez
Membre du CA de l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent

Montréal, juin 2020

MONTRÉAL, LE 25 MARS 2020 – AMNISTIE INTERNATIONALE APPELLE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX AINSI QUE LES MUNICIPALITÉS À CRÉER DES COMITÉS DE SURVEILLANCE CHARGÉS DE SUIVRE LES IMPACTS SUR LES DROITS HUMAINS DES DÉCISIONS, DES POLITIQUES ET DES LOIS ADOPTÉES POUR RÉPONDRE À LA PANDÉMIE DE COVID-19.

« La gravité de la situation et l'urgence d'agir ne justifient pas que les droits humains soient bafoués indûment, ni que les gouvernements s'arrogent des pouvoirs illégitimes ni ne s'acquittent de leur devoir de protéger les droits humains, mais c'est malheureusement ce qui arrive souvent en période de crise », rappelle France-Isabelle Langlois, directrice générale d'Amnistie internationale Canada francophone. « En prenant les devants maintenant pour mettre en place une surveillance efficace, les gouvernements ont une occasion unique de s'assurer que les questions de droits humains soient anticipées, identifiées et atténuées dès le départ ».

Amnistie internationale recommande la mise en place de Comités de surveillance des droits humains, composés d'experts de différents secteurs et reflétant les différentes communautés les plus vulnérables aux violations des droits humains. Ils pourraient inclure des représentantes et représentants des commissions des droits humains des paliers de gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux, des organisations des peuples autochtones, de la société civile et du milieu universitaire. Ces comités auraient le mandat de fournir des avis rapides et immédiats aux divers gouvernements du pays quant à l'impact sur les droits humains des décisions qui doivent être prises, ainsi que des recommandations sur certains enjeux de droits humains liés à la COVID-19 sur lesquels il faudrait intervenir. Ces Comités produiraient des rapports publics sur une base régulière.

POUR UN REGIME PUBLIC ET UNIVERSEL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS DES AINÉS

L'AQDR-ASTL partage les objectifs poursuivis par la CSN et la FTQ dans leur campagne du 9 septembre 2018 à Montréal, qui consiste à réclamer la mise sur pied d'une véritable assurance médicaments publique et universelle au Québec.

Toute personne qui aimerait soutenir cette cause noble menée aussi par l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées est conviée d'aller sur www.aqdr-astl.org, site de l'AQDR-ASTL pour signer la pétition relative à cette campagne. Les signatures sont également collectées en version papier.

Une assurance médicaments publique et universelle constitue la pièce manquante de notre système de santé au Québec et au Canada. Le Canada est le seul pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à avoir un système de santé public qui n'inclut pas une couverture universelle pour les médicaments d'ordonnance.

« Le régime à deux têtes qui a cours au Québec, privé et public, ne répond clairement pas aux besoins actuels et cause des injustices graves à une grande partie de la population, indique Daniel Boyer, président de la FTQ. Au Québec, de plus en plus de personnes ne



prennent pas leurs médicaments pour des raisons financières et leur proportion est croissante

« Le coût des médicaments est extrêmement élevé au Québec, parmi les plus élevés des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), souligne le président de la CSN,

Jacques Létourneau. Le régime mixte ne correspond plus à nos besoins collectifs, notamment en raison des problèmes d'accessibilité, d'équité et de contrôle de coûts.

Pourquoi faut-il agir maintenant?

Rappelons qu'un régime entièrement public permettrait d'améliorer l'efficacité du système de santé, d'offrir une couverture universelle accordant le même niveau de protection à toutes et à tous et de garantir un accès équitable aux médicaments d'ordonnance.

De plus, avec un régime entièrement public, les dépenses totales en médicaments seraient réduites d'au moins 18% et, dans les meilleurs scénarios, elles pourraient être réduites jusqu'à 40%. « Les obstacles à l'adoption d'un tel régime ne sont donc pas économiques, mais politiques. Il est possible de faire autrement », indiquent les leaders syndicaux.

Vers une société pour tous les âges...

91% des Québécois et des Québécoises en faveur d'une telle mesure

Un sondage national mené par Angus Reid en 2015 révélait que 91% des Québécoises et des Québécois sont en faveur de l'établissement d'un régime entièrement public d'assurance médicaments. La CSN et la FTQ lancent donc un appel aux partis politiques pour qu'ils mettent au cœur de leur plateforme électorale la pièce manquante à notre système de santé : une assurance médicaments publique et universelle.

Un article mis à jour en juin dernier annonçait du rapport par le Comité consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance médicaments auprès du gouvernement fédéral.

Selon les grandes lignes, au 1er janvier 2022, un régime public d'assurance médicaments devrait être mis en œuvre au pays, en collaboration avec les provinces et les territoires.

En conclusion, la FTQ, la CSN et la CSQ soutenues par l'AQDR-ASTL se réjouissent des recommandations dudit rapport déposées au gouvernement fédéral par le Comité consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments. Les centrales syndicales demandent que les partis politiques fédéraux s'engagent, en prévision de la prochaine campagne électorale, à mettre en œuvre les recommandations du comité consultatif dans les meilleurs délais.

Montréal, juin 2020

Inspiré de la FTQ et de la CSN

Voici la pétition de l'AQDR-ASTL:

Pour un régime public et universel d'assurance médicaments des aînés

Attendu qu'au Québec les dépenses en médicaments prescrits sont parmi les plus élevées au monde (elles s'élevaient à plus de 8,85 milliards de dollars en 2018);

Attendu qu'une partie importante de la population québécoise a de la difficulté à se procurer ses médicaments essentiels pour des raisons financières;

Attendu que les iniquités sont croissantes engendrées par le régime québécois d'assurance médicaments hybrides public-privé;

Attendu que les régimes privés d'assurance médicaments coûtent en moyenne 30% de plus que le régime public;

Attendu que les honoraires payés aux pharmaciens sont sans limites dans les régimes d'assurance médicaments;

Attendu que la hausse exorbitante des coûts liée au volet médicaments des régimes d'assurance collective fait grimper les primes et met en péril la pérennité des régimes collectifs;

Vers une société pour tous les âges...

Attendu que de tous les pays développés dotés d'un régime universel de soins de santé, le Canada est le seul qui n'assure pas une couverture publique et universelle des médicaments d'ordonnance;

Attendu que l'accès aux médicaments fait partie intégrante du droit à la santé, tel que défini par l'Organisation mondiale de la Santé.

Nous, soussignés, demandons aux gouvernements provincial et fédéral la mise sur pied d'un régime public et universel d'assurance médicaments qui soit accessible, équitable, viable, indépendant des lobbys et des pressions politiques et constitué dans le respect des champs de compétence du Québec en matière de santé.

Prénom et nom	Courriel	Code postal	Signature	Date

Bonne Saint-Jean à tous mes électeurs de l'Acadie!



Christine St-Pierre

Députée de l'Acadie

Présidente de la Commission des transports et de l'environnement

Vice-présidente de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs

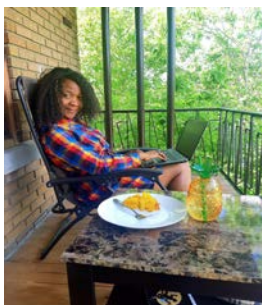
Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur

1600, boulevard Henri-Bourassa
Ouest, bureau 540
Montréal (Québec) H3M 3E2

Tél. 514-337-4278

Courriel : cstpierre-acad@assnat.qc.ca

Vers une société pour tous les âges...



COVID-19 : AQDR-ASTL ET LE TÉLÉTRAVAIL

La crise de la COVID-19 n'a pas empêché l'AQDR-ASTL de faire du télétravail.

Tout a commencé le 13 mars 2020, après la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec et l'interdiction d'organiser des rassemblements non nécessaires, dans le but de contrer la propagation du Coronavirus.

Nous avons dû renoncer à quatre activités importantes au cours de l'hiver-printemps :

- Les deux conférences prévues le 18 mars et le 13 mai 2020 en partenariat avec Me Hélène Guay, autour des thèmes : *Aide médicale à mourir, où en sommes-nous ?* - et *Que faire dans le cas du décès d'un proche ?*
- L'Assemblée générale annuelle du 22 mai 2020 à travers une conférence téléphonique ou sinon une assemblée générale à l'automne lorsque nous aurons l'autorisation de nous rassembler. Cette dernière a finalement été fixée pour le 13 août 2020 à 14 h, à l'Église Notre-Dame-des-Anges, 12 325, Rue de Serres, croisement Miséricorde, Montréal, H4J 2H1.
- La conférence prévue le 6 avril 2020 sur *la problématique des retraités et préretraités des communautés culturelles et immigrantes*, en collaboration avec monsieur Pascual Delgado, agent de développement d'ACCÉSSS.

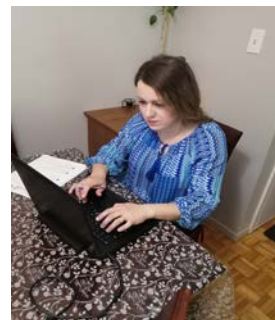
Tous les projets en cours mis en place en faveur des personnes âgées ont été suspendus. Il s'agit des projets ci-après :

- Accompagnement des aînés dans leurs démarches quotidiennes. Ce simple service mène vers un nouveau bénévolat susceptible de transformer la vie des aînés par la défense de leurs droits et de leur dignité.
- l'organisation des randonnées, marches de santé et visites touristiques.

Tous ces projets invitent les aînés à s'associer aux causes collectives de l'AQDR-ASTL. Autres projets : la tenue des conférences sur la santé auditive d'une part, et la fraude d'autre part. Nous avons également suspendu les consultations téléphoniques au cours desquelles nous demandions à nos membres de proposer des activités qu'ils aimeraient que l'AQDR-ASTL organise à leur intention.

Le télétravail pendant la crise de la COVID-19

Le verdict est tombé ! Il faut affûter les armes pour affronter la réalité. Membres du CA, Coordinatrice et Secrétaire-comptable ont convenu d'organiser le télétravail.



Une de premières tâches de ce télétravail : effectuer les appels de courtoisie auprès d'un millier de nos membres de 70 ans et plus. Objectif de ces appels : s'enquérir de la façon dont ils vivent le confinement. Nous avons noté la joie et la reconnaissance de nos membres pour cette initiative qu'ils ont qualifiée de louable et de généreuse. Si nous avons noté la joie et la reconnaissance de nos membres, d'une part, de ces appels sont sorties, d'autre part, des plaintes de certains, déplorant leurs conditions d'hébergement jugées inhumaines, les exposant aux risques de contamination au Coronavirus. Autre instant du télétravail : les réunions téléphoniques du conseil d'administration au cours desquelles tout le monde a répondu présent. De ces réunions à distance ont été prises des décisions, entre autres la mise en place d'autres projets réalisant la mission de défendre les droits des aînés. Parmi ces projets figure l'étude comparative des conditions d'hébergement des aînés dans les CHSLD et les résidences privées d'ici et d'ailleurs. Les administrateurs ont aussi validé les états financiers 2019-2020.

Pour assurer une mise à jour de tout le travail du bureau, la Coordinatrice et la Secrétaire-comptable se sont organisées pour être présentes au bureau deux fois par semaine, à tour de rôle. Le tout dans le respect des règles d'hygiène édictées par Santé publique du Québec.

Face à la crise de la COVID-19, quoi que difficile comme période, le travail ne s'est pas arrêté à l'AQDR-ASTL. En attendant le retour à la normale, tout le monde donne le meilleur de soi pour travailler sans lâcher prise. Le tout dans l'objectif de remplir sa mission, à savoir la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.

Nadia Kapinga
Coordinatrice

Montréal, juin 2020

LE TRANSPORT EN COMMUN, ESSENTIEL POUR LA QUALITÉ DE VIE DES AINÉS'



Dans la foulée de la COVID 19 et de ses suites dans le domaine économique, l'organisme Trajectoire Québec qui suit l'évolution du transport sous tous ses angles a lancé une pétition et écrit au Premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, pétition et lettre écrites conjointement avec divers organismes partout au Canada.

Cette pétition et cette lettre visent à ce que le transfert d'argent aux gouvernements provinciaux serve au transport en commun et non seulement à des infrastructures en transport. L'AQDR

Ahuntsic/St-Laurent ne peut qu'appuyer une telle initiative. Il y a quelques années l'AQDR/ASTL a lancé une pétition pour le transport en commun gratuit pour les aînés à Montréal, comme c'est le cas à Laval en tout temps et à Longueuil hors-pointe. Nous croyons que le transport en commun est un élément important pour la qualité de vie de l'ensemble de la population et, en particulier, pour les personnes aînées dont un grand nombre n'ont pas un revenu élevé et n'ont pas de voiture et dont plusieurs souffrent d'isolement et de solitude.

La pétition de l'AQDR/ASTL portait sur Montréal, mais nous espérons qu'elle ait un effet d'entraînement sur d'autres villes au Québec.

Nous nous soucions aussi du transport en commun, ou du manque de transport en commun, en région. Un bel exemple d'offre de service en région est à Alma, où un service de Taxi-Bus permet à toute la population, mais en particulier aux personnes âgées et aux étudiants, de pouvoir se déplacer d'un endroit à l'autre à coût modique.

Je profite de cet article qui porte sur le transport en commun pour réitérer l'importance de rendre la vie plus facile aux piétons, piétons de tout âge, mais aussi évidemment les piétons âgés. Peu importe qu'on ait une voiture ou un vélo ou qu'on soit un utilisateur du transport en commun, nous sommes tous piétons à un moment ou l'autre. Pour faciliter la vie aux piétons, des mesures souhaitables seraient les suivantes :

- numérateurs assez longs pour permettre aux piétons de traverser une artère sans avoir à courir
- îlots au centre des artères larges pour permettre un temps d'arrêt
- respect des piétons, non seulement par les automobilistes, mais aussi par les cyclistes
- déneigement rapide des arrêts d'autobus l'hiver
- dans la foulée des consignes de distanciation sociale, élargissement d'un certain nombre de trottoirs

Pour revenir sur le thème principal de cet article : il est clair que la pandémie a eu un impact financier important sur de nombreux secteurs de la vie en société. Il faut reconnaître que des compagnies de transport en commun ont maintenu leurs services, considérés comme essentiels, à perte, compte-tenu de la baisse d'achalandage. Il est temps, lorsque la crise sera terminée que le financement pour le transport aille à des

Vers une société pour tous les âges...

compagnies de transport en commun et non seulement à des projets d'infrastructure qui profitent surtout aux automobilistes, et que les clients du transport en commun, entre autres les personnes âgées, profitent d'un réexamen des tarifs qui leur soit favorable.

Hélène Robillard-Frayne
 Membre du CA de l'AQDR Ahuntsic/St-Laurent
 Membre du CA de l'AQDR nationale
 Responsable du Dossier Transport à l'AQDR nationale





BONNE FÊTE NATIONALE



Marie Montpetit
DÉPUTÉE DE MAURICE-RICHARD

✉ marie.montpetit.maur@assnat.qc.ca
 ☎ 514-387-6314

f t i



Vers une société pour tous les âges...

VIEILLIR ENTRE LES MURS DU SILENCE

2020/04/17 | Par [André Jacob](#), (en collaboration spéciale)



Qui sont les aîné.e.s, un euphémisme pour vieux et vieilles. On les qualifie aussi de membres de l'âge d'or, en d'autres termes participants au marathon de la vie devant l'Olympie de la vieillesse. Les personnes affublées de cette couronne d'or se trouvent en tête de file dans le couloir d'accès au temple des dieux éternels.

Dans ce pays du Québec, on ignore le mot ancien. Le terme fait ringard ou propose une allusion à des pays lointains qui accordent toujours une place sociale aux anciens. En ces temps bouleversés, le parcours des vieux et des vieilles se heurte à de nombreuses pierres d'achoppement dans les mouiroirs maquillés de divers noms, ces lieux où on les « place ». Vous avez bien lu, on les « place » pour ne pas trop les voir. On les retranche de la vie en société en ne leur laissant aucune autre alternative que celle de rester retranchés dans le silence. On les compte parmi les personnes disparues de la société.

Les personnes âgées, dit-on dans des discours hyperboliques, devraient être considérées comme les marqueurs de l'histoire, les ancêtres à respecter, le patrimoine de l'humanité, etc. Mais qu'en est-il dans la réalité? En effet, elles pourraient, être des personnages de sagesse, de légendes, d'histoires à retenir comme des icônes dignes de respect, mais cette perspective ne fait pas partie des façons de voir les choses à notre époque de productivité, de performance et de vedettariat. Il n'y a plus de « place » pour elles, sauf dans l'ombre, pas très loin de la grande noirceur de l'urne sur une tablette à côté d'une fleur de plastique et d'une photo à l'âge de 50 ans.

Au moment d'écrire ces lignes, des anciens et des anciennes disparaissent, emportés en masse par le virus Covid19 dans le silence et la négligence, abandonnés en pâture au capital et à ses maîtres, exploiters cupides de l'âge, de la maladie et de la mort. Ils résident, dit-on. En effet, de grandes entreprises et de riches particuliers investissent dans des établissements d'hébergement spécialisés pour les personnes âgées afin d'en tirer profit. Point à la ligne. Quelle logique tordue! Engraisser les fortunes est le leitmotiv central, non le souci d'humanisme et de service à la communauté. À leurs yeux, les vieux et les vieilles représentent une occasion d'affaire en or (vive l'âge d'or!), d'autant plus quand les héros et les héroïnes de la longévité se retrouvent affaiblis, malades, humiliés, privés de leur dignité et surtout de leur parole. Ils deviennent vulnérables et on peut siphonner toutes leurs économies sans vergogne. Ils ne vont pas contester. À cela s'ajoute la force de l'inertie collective bien ancrée dans la mentalité contemporaine individualiste. La solidarité avec les « aînés et les aînées » ne se sent pas vraiment.

Vers une société pour tous les âges...

Malgré les limites de ce système et les pratiques irresponsables, je dois le souligner, plusieurs résidences privées affichent un sens des responsabilités dignes de mention.

Comment en sommes-nous rendus là comme société? En confiant une grande partie de la responsabilité du soutien aux anciens et aux anciennes à des entreprises privées, l'État a abdiqué devant ses responsabilités depuis de nombreuses années à l'égard des citoyens et des citoyennes en perte d'autonomie, malades ou handicapés. Laisser une place d'honneur aux résidences privées ne peut compenser les manques de l'État et ne représente pas une solution viable à long terme. En forçant, d'une certaine façon, beaucoup de personnes âgées à « accepter » ce type d'hébergement, elles deviennent souvent victimes d'une forme subtile de discrimination systémique en raison de leur âge. Leurs droits individuels et collectifs sont bafoués. Plusieurs personnes âgées auraient pu bénéficier de meilleures conditions de vie pendant des années si le soutien au maintien à domicile n'était pas réduit à des budgets faméliques et une organisation qui mérite plus de reconnaissance sociale, culturelle, économique et surtout politique.

Un problème collectif tel que celui de services inadéquats aux anciens et aux anciennes devrait susciter des réactions collectives d'indignation et de révolte. Nous devrions nous lever, hurler haut et fort que le manque de respect et le sous-financement des services ne passent plus. Ces personnes ont droit à des politiques de maintien à domicile dignes de ce nom et/ou des résidences et centres hospitaliers de soins prolongés en dehors des créneaux commerciaux privés. Nous devons libérer nos esprits et nos cœurs des scories de l'impuissance pour crier notre révolte et couvrir la voix des tribunes populaires qui résonnent en écho à la voix des exploités de l'âge. Le laisser-faire n'est plus acceptable. Trop de situations scandaleuses restent méconnues. Les louanges de la liberté du secteur privé et de l'individualisme prédateur n'effacent rien. Il est temps d'agir.

Exigeons responsabilité, respect et réparation pour les citoyens et les citoyennes vulnérables en raison de leur âge qui attendent des réponses adéquates à leurs besoins depuis trop longtemps.

Une fois la pandémie passée, il restera donc beaucoup de problèmes à régler du côté des modes d'hébergement des personnes âgées et il faudra rétablir leur dignité dans la société.

Mascouche, 15 avril 2020

Crédit photo : canva.com

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- *Mercredi 8 juillet 2020, 14 h : Panel Zoom sur la maltraitance faite aux personnes âgées*
- *Jeudi 9 juillet 2020, 10 h : Réunion du Conseil d'administration*
- *Jeudi 13 août 2020, 14 h : Assemblée générale annuelle à l'Église Notre-Dame-des-Anges, 12325 Rue de Serres, croisement Miséricorde Montréal, H4J 2H1*

INVITATION

LA MALTRAITANCE FAITE AUX PERSONNES ÂÎNÉES

Panel sur Zoom organisé par l'AQDR Ahuntsic - St-Laurent.

Quelques panélistes aborderont cette question de santé publique et de droits des personnes, particulièrement importante en temps de coronavirus.

Date: le mercredi 8 juillet 2020, de 14 à 15h30

Pour confirmer votre présence virtuelle, veuillez vous enregistrer en écrivant à: aqdr-astl@gmail.com

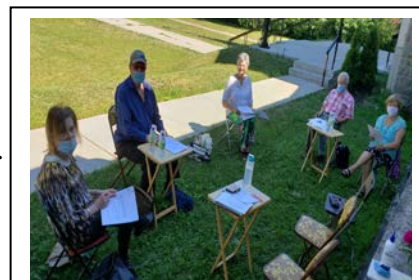
Connectez-vous au moins 5 minutes avant le début de la réunion.

Le lien est le suivant: **ID:296 801 0089**

Mot de passe:**aqdr-astl**

Au plaisir de vous rencontrer de façon virtuelle le 8 juillet à 14 h.

François Marquis
Président de l'AQDR Ahuntsic - St-Laurent



Réunion du CA de l'AQDR-ASTL pendant la COVID-19



AQDR

Ahuntsic-Saint-Laurent

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

TOUTE L'ÉQUIPE



François Marquis, président



Osvaldo Nuñez, vice-président



Zaida Nuñez, administratrice



Hélène Robillard-Frayne, administratrice



Amy Nalbandian, secrétaire



Gilles Léveill , administrateur



Jeannine Roy-Nuckle, tr sori re



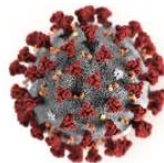
Nadia Kapinga M., coordonnatrice



Malika Boucherrab, secr taire-comptable



*Respectons les consignes d'hygi ne pour contrer
le Coronavirus,  a va bien aller!* 👍👍👍👍👍👍👍👍



*Conception : Toute l' quipe de l'AQDR/ASTL
Mise en page : Nadia Kapinga Mukendi, Coordonnatrice*